



# Bien chez soi bien ensemble

Madame, Monsieur,

Vous habitez un appartement dans un logement collectif.

Pour votre bien-être, votre tranquillité et votre sécurité nous vous invitons à suivre les recommandations suivantes :



Évitez de faire du bruit, de jour comme de nuit : claquements de portes, son de la TV ou chaîne Hi-Fi trop fort, pratique d'un instrument de musique, aboiements intempestifs de votre animal, cris d'enfants ou jeux trop bruyants etc.



Ne jetez rien par les fenêtres ou balcon (mégot, papier, détritius...).



Respectez les agents qui travaillent à entretenir les parties communes, l'ascenseur, les espaces verts etc. Cela évitera de multiplier les interventions qui augmenteraient vos charges locatives.



Ne stockez rien dans les couloirs, entrées, escaliers etc. Déposez à la déchetterie la plus proche les encombrants ou vieux meubles et objets dont vous ne voulez plus.



Fermez correctement les sacs poubelles et déposez les ordures dans les bacs prévus à cet effet, sans les stocker, même temporairement, sur votre palier.



Respectez les emplacements de stationnement et attributions de ceux-ci.



Si vous bénéficiez d'un balcon ou d'une terrasse : les brise-vue sont tolérés de coloris bois, fixés solidement sur toute la longueur et ne dépassant pas la hauteur du garde-corps. Les bâches sont interdites. Rien ne doit être suspendu vers l'extérieur (linge...).



Quand vous lavez votre balcon ou arrosez vos plantes, veillez à ne pas arroser le balcon d'en dessous.



Circulez dans les parties communes le plus calmement possible (évitez de laisser les enfants courir et crier).



Si vous faites des travaux d'aménagement ou fêtez un événement : prévenez vos voisins, c'est toujours plus facile d'accepter une gêne quand on sait qu'elle est temporaire.

La charte du Respect de l'Environnement et du Bien Vivre Ensemble est consultable sur le site Internet de l'OPh : [www.ophnancy.fr](http://www.ophnancy.fr)

**Oh** GrandNancy  
Office Métropolitain de l'habitat